



**Conférence de presse intempéries et canicule dans la construction :
« Notre santé a besoin de plus de protection ! »**

Berne, le 24 novembre 2023

Intervention de Chris Kelley, coresponsable du secteur construction d'Unia

Les maçons demandent plus de protection

Chaque jour, environ 80 000 travailleurs de la construction accomplissent un travail important, mais qui est aussi pénible. Ce sont eux qui construisent les maisons, les écoles, les hôpitaux et les infrastructures dans ce pays. Et c'est aussi, dans une large mesure, grâce à eux si l'économie de la construction atteint aujourd'hui un sommet historique. La Société suisse des entrepreneurs publie régulièrement un indice de la construction qui mesure la conjoncture dans le secteur principal de la construction. Et encore une fois, il a atteint un niveau record en 2023. L'économie de la construction ne connaît donc qu'une seule direction depuis des années : vers le haut.

Alors que la branche de la construction se porte à merveille, la réalité est nettement moins rose pour les maçons. D'une part, les maîtres d'ouvrage, qu'il s'agisse de mandants privés ou publics, exigent des délais toujours plus courts pour leurs projets de construction. On construit donc toujours plus vite. D'autre part, parallèlement au boom de la construction des deux dernières décennies, les effectifs ont tendance à diminuer. De moins en moins de maçons travaillent donc toujours plus.

Concrètement, cela signifie des heures supplémentaires, du travail du week-end et un quotidien de plus en plus stressant. Cette pression des délais a aussi pour conséquence de rendre encore plus dangereux le travail lors d'intempéries ou de canicule. Car, comme les délais sont de plus en plus serrés, le travail se poursuit même sous les fortes chaleurs et les intempéries dangereuses pour la santé. Alors qu'autrefois il allait de soi d'interrompre les travaux en cas d'intempéries dangereuses, la pression des délais plane aujourd'hui comme une épée de Damoclès sur le chantier et empêche toute décision raisonnable en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Le danger en cas d'intempéries et de chaleurs extrêmes a fortement augmenté.

Pour les travailleurs, il est entendu que leur profession s'exerce à l'extérieur. Ils sont aussi prêts à travailler lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales. Mais quand la situation devient dangereuse, les limites sont atteintes. Qu'il s'agisse de grand froid, d'échafaudages gelés, de neige ou pluie mêlée de neige ou de canicule, les conditions météorologiques dangereuses ne mettent pas seulement en péril leur santé, elles augmentent aussi le risque d'accidents. Nico Lutz abordera ce point plus tard.

En même temps, ce sont les travailleurs de la construction qui subissent aujourd'hui déjà de plein fouet les conséquences de la crise climatique. Car en été, les épisodes de canicule s'intensifient chaque année, aussi en Suisse. Ce que cela signifie concrètement sur les chantiers : sous un soleil de plomb, le thermomètre atteint jusqu'à 35 degrés et au sol, selon les chantiers, le goudron chauffe à 150 degrés. C'est dans ces conditions, ou des conditions semblables, que les ouvriers accomplissent un travail physique pénible. Une intensité de travail moins forte ? Arrêter de travailler plus tôt ? Éviter au moins les heures supplémentaires ? Rien de tout cela ! En raison de la forte

pression des délais, de nombreuses entreprises ne respectent même pas les dispositions existantes en matière de sécurité.

Les travailleurs de la construction disent : trop c'est trop. C'est pourquoi cette année, ils ont lancé une pétition pour une meilleure protection en cas d'intempéries et de canicule. La pétition s'adresse aux entreprises de construction, aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'à la classe politique. Elle demande :

- **De prendre au sérieux la convention nationale (CN)** : les entreprises de construction doivent interrompre ou arrêter les travaux en cas de danger, conformément à la CN existante.
- **De faire passer la santé avant les délais** : les maîtres d'ouvrage doivent être prêts à accepter un report de délai, lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité au travail ou de protection de la santé.
- **Des règles équitables pour l'assurance intempéries** : l'application de l'assurance intempéries de la Confédération doit être adaptée à la pratique, en particulier en cas de vagues de chaleur.
- **Des critères clairs** définissant les conditions météorologiques à partir desquelles les travailleurs de la construction doivent arrêter de travailler en extérieur.

Au total, 19 412 maçons ont signé la pétition. Soit près d'un maçon sur quatre en Suisse.

Afin de développer des solutions en cas d'irrégularités, Unia invite les acteurs concernés à une table ronde « La santé dans la construction », notamment :

- La Société suisse des entrepreneurs (SSE) en tant qu'association patronale.
- Développement Suisse en tant qu'association des entreprises générales.
- Les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et l'Office fédéral des routes (OFROU) en tant que maîtres d'ouvrage publics importants ainsi que la conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB).
- Le Secrétariat d'État à l'économie.
- La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva).

Nous comptons sur la volonté de coopérer des différents acteurs pour trouver des solutions, car les maçons de ce pays ont besoin et méritent une meilleure protection de leur santé !

Informations complémentaires :

Chris Kelley, coresponsable du secteur construction d'Unia, 076 302 27 15, chris.kelley@unia.ch